

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour la sixième fois... une page blanche

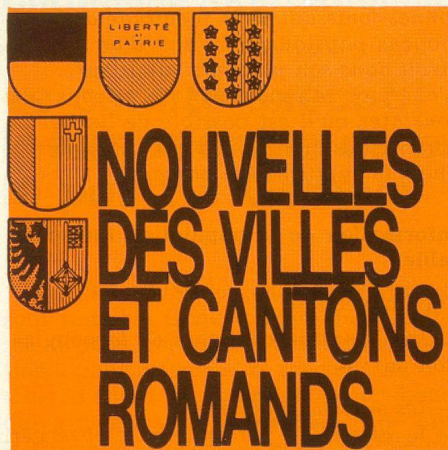
En janvier 1969 paraissait pour la première fois dans ces colonnes la rubrique «Nouvelles des villes et cantons romands», et tout au long des cinq années qui ont suivi, nous nous sommes efforcé personnellement de donner un reflet le plus exact et le plus complet possible de tout ce qui pouvait concerner la protection civile dans les cantons d'expression française. Cette initiative, due à la Commission romande d'information (la CRI) ayant trouvé d'emblée l'agrément de la Commission de rédaction de la revue de l'USPC — présidée alors par M. Egon Isler — et du rédacteur en chef, M. Herbert Alboth. Ainsi, la chronique romande de ladite revue, réduite souvent et jusqu'alors, à la partie congrue, par la faute de ceux qui auraient pu rédiger des textes en français — et qui n'en avaient ni le temps, ni le désir ni peut-être les possibilités prenait pied de façon permanente dans les pages de «Protection Civile — Zivilschutz». Cette chronique étendue sur deux, trois ou quatre pages suivant les possibilités... mais mois après mois présente, et permettant à tous ceux qui le désirent de dire ce qui se fait dans leurs cantons et dans leurs communes, leurs difficultés, leurs satisfactions et surtout leurs réalisations.

Une collaboration toujours plus grande...

Bien sûr que cette collaboration que nous souhaitons, et qui est indispensable si l'on veut que cette chronique soit toujours vivante, ne fut pas réalisée d'emblée, et souvent, au cours des années, nous avons dû la rédiger absolument seul, ou encore en reproduisant des articles parus dans la presse quotidienne ou périodique. Mais, fort heureusement, et sans que nous ayons besoin de rappeler continuellement que «Nouvelles des villes et cantons romands» est une tribune libre ouverte à chacun, les chefs des offices cantonaux et leurs collaborateurs, et surtout les chefs locaux et les préposés communaux à la PC nous adressent de plus en plus des textes intéressants. Ce dont nous les remercions, tout en précisant qu'afin que les textes en question paraissent le plus vite possible, il est indispensable de nous les faire parvenir pour le 10 de chaque mois (pour le mois suivant) et à notre adresse, la nouvelle: Rue Camille-Martin 16, 1203 Genève. Mais il va de soi que cette collaboration doit toucher également les sections cantonales de l'USPC et les associations de chefs locaux, les choses allant également mieux de ce côté. Enfin, relevons aussi que de plus en plus, on veut bien nous associer à telle ou telle manifestation importante: expositions, inaugurations, assemblées des divers groupements cités ci-dessus, ce dont nous sommes très touché, étant entendu que suivant nos possibilités nous nous faisons un plaisir de répondre aux invitations qui nous sont ainsi amicalement adressées.

Mais il y a aussi nos options personnelles

Ainsi, et si cette collaboration venant de tous côtés est non seulement maintenue mais encore amplifiée, cela nous donnera encore davantage de possibilités pour exposer ici nos idées personnelles sur tel ou tel objet d'ordre général. Il apparaît, en effet, que le responsable d'une chronique doit se «mouiller» personnellement (pour employer un terme qui dit bien ce qu'il veut dire!), et nous l'avons déjà fait souvent, par



exemple en montrant combien sont toujours plus ardues et complexes les tâches des chefs locaux, et combien il apparaît indispensable de «revaloriser» leur fonction. Et en employant ce terme: «revaloriser», nous l'entendons dans tous les sens, et en particulier en ce qui concerne l'information à laquelle ils ont droit. Or, combien en avons-nous entendu de ces chefs locaux qui se plaignent amèrement de ne pas être tenus au courant de ce qui se passe, par exemple, sur le plan fédéral. Les rapports fédéraux devant être, à notre avis, convoqués plus souvent qu'à l'heure actuelle.

Autre idée que nous avons exposée plusieurs fois dans ces colonnes: la nécessité impérieuse qui se révèle à ce que la formation des cadres soit plus poussée, et que — en particulier — et avant les exercices de deux jours, les intéressés puissent compléter «légalement» leur instruction. Légalement, puisque ce n'est pas possible à l'heure actuelle, la proche révision de la loi fédérale PC devant permettre de pallier cette regrettable lacune.

Et enfin, la «Conception 1971» nous a souvent donné l'occasion de faire telle ou telle remarque, et si nous nous sommes réjoui que les cantons aient eu l'occasion d'exposer leurs idées à ce sujet, par écrit, puis verbalement, nous avons émis le vœu que dans la plus grande mesure possible on tienne compte de l'avis de ceux qui sont «en première ligne».

C'est donc tout cela que nous aimerions continuer à faire, en étendant le champ de nos sujets, pour autant que ces sujets on veuille bien nous les proposer, et pour autant surtout — et comme dit plus haut — que la collaboration de tous ceux qui ont quelque chose d'intéressant à dire aille en s'amplifiant.

La formule de notre chronique est-elle bonne?

Tout ceci étant: vœux et projets, reste toutefois une question qui est primordiale et qui est la suivante, la chronique «Nouvelles des villes et cantons romands» a-t-elle sa raison d'être? Et si oui, sa formule actuelle (qui peut-être améliorée, naturellement) trouve-t-elle l'agrément des lecteurs? Et, bien sûr, c'est à eux de répondre, et il nous serait utile de connaître leur opinion à ce sujet.

Mais en attendant, et au seuil de cette année nouvelle qu'il nous soit permis de remercier tous ceux qui nous aident dans notre tâche, et aussi ceux qui nous accordent une confiance qui nous est précieuse, alors même que très souvent nous faisons preuve d'un non-conformisme évident... et auquel nous tenons! Et bons vœux à chacun.

John Chevalier
président commission
romande d'information

Section valaisanne de l'Union suisse pour la protection des civils

Pour diverses raisons qu'il ne convient pas d'analyser ici, la section valaisanne de l'USPC n'avait pratiquement plus d'activité. Ce dont se sont inquiétés pas mal de chefs locaux, estimant qu'un tel groupement avait sa raison d'être, mais surtout qu'il devait être agissant. C'est pourquoi plusieurs des intéressés ont pensé qu'ils devaient prendre les choses en mains, et à cet effet, ils ont convoqué le 7 décembre à Martigny une assemblée tendant à redonner vie à cette section valaisanne, qui fut créée en 1967 sous la présidence de Guy Zwissig, puis qui trouva ensuite place au sein de l'USPC et de ses divers organes, comité central et commission romande d'information. Or, et comme justement la CRI fut associée à l'assemblée précitée, son président et Roger Parisod, représentant également le comité central de l'USPC, eurent ainsi l'occasion d'assister à une réunion fort réconfortante. Il y avait là un représentant de la Municipalité de Martigny, M. Filliez, délégué à la PC, et qui prit une part active au débat. Comme également M. Albert Taramarcas, chef de l'Office cantonal valaisan PC.

Un comité dynamique et des statuts bien étudiés

Mais il y avait aussi, et cela nous a été particulièrement agréable, pas mal de chefs locaux qui dirent la nécessité d'avoir une section valaisanne valable, puis qui épluchèrent un projet de statuts qui permettra de faire du bon travail, sur le plan de l'information en particulier. Etant entendu, et comme nous l'avons rappelé, que l'exposition à l'Innovation à Sierre, puis celle mise sur pied dans le cadre du Comptoir de Martigny, constituèrent de belles réalisations.

tions. En fin de compte, et à l'unanimité, il fut décidé que la section valaisanne de l'USPC devait «renaître de ses cendres», alors que le comité était désigné de la façon suivante: Président: C. Délez, chef local de Martigny, secrétaire: P. Ebner, chef local de Sion, et membres: Chappey, chef local de Monthey et Caloz, chef local de Sierre. Un comité qui prendra contact avec le Haut-Valais, et qui peut compter sur l'appui entier de l'USPC et de la Commission romande d'information. Un seul regret pour les représentants de ces deux organes (le directeur de l'OFPC et le chef d'information USPC s'étant excusés)... c'est que les trains pour Lausanne et Genève partent si tôt de Martigny! En résumé belle et réconfortante réunion. (J.C.)

Plan d'évacuation de la ville de Martigny

Nous consacrons cette première chronique 1974 à plusieurs textes envoyés par nos correspondants, et puisque nous venons de parler de Martigny, nous y resterons en reproduisant ci-dessous une excellente relation du chef local de cette ville, Charly Délez, et décrivant un exercice d'évacuation qui a eu lieu il y a quelques mois:

Les directives fédérales du 5 juillet 1972 imposent aux communes menacées par un danger d'inondation, l'obligation d'élaborer un plan d'évacuation de la population. Dans ce but, les chefs de services et de quartiers de l'OPL de Martigny furent réunis pour en jeter les bases et préparer l'exercice qui consistait à prolonger cette étude et à vérifier si les voies d'évacuation sont correctes, si la durée et le débit des cheminements sont convenables et suffisants; quel serait le comportement du public en pareil cas.

La première journée fut consacrée à l'information sur les systèmes d'alarme, à l'étude de l'évacuation dans le cadre des îlots, aux essais des sirènes-feu et catastrophe. Le jour suivant vit se dérouler un exercice pratique d'évacuation et d'alarme-eau.

La mission des hommes de la PC, chefs d'îlots et chefs d'immeubles, consistait à assurer la sécurité des axes d'évacuation; à assurer la police de route et la discipline afin d'éviter des dégâts aux cultures; à canaliser le public désireux de participer à l'exercice; à observer le comportement des figurants. Le service d'alarme et de transmission assurait le déclenchement des treize sirènes d'alarme-eau mises en place récemment par les Forces motrices du Mauvoisin. Compte tenu de la menace, l'évacuation de la ville de Martigny doit être réalisée en vingt minutes au maximum.

Participation des élèves et du corps enseignant

2730 élèves des écoles enfantines, primaires et secondaires ainsi que leurs instituteurs, ont participé à l'exercice de façon exemplaire, selon les directives et consignes données par le chef local. Ils

devaient se rendre à pieds, par des cheminements déterminés à l'avance, sur les hauteurs voisines surplombant la localité. La population de trois îlots, invitée à participer à l'exercice par voie de presse et de circulaire, devait gagner les vignes au-dessus des villas du chemin de Provence, par le pont de Rossettan. 117 personnes ont joué l'exercice. Celui-ci s'est avéré très pénible pour les personnes âgées et les mamans encombrées de leur progéniture. On a remarqué que les possibilités de cette voie sont limitées et bien que chacun ait pu se mettre à l'abri en moins de quinze minutes, celle-ci doit être réservée uniquement aux personnes jouissant de la plénitude de leurs moyens physiques; il s'agit d'un sentier étroit dans son parcours supérieur. L'exercice d'évacuation a permis de constater qu'il est possible de limiter le nombre des victimes en cas d'inondation due à la rupture d'un barrage.

Information de la population indispensable

Ceci moyennant:

1. Une bonne information de la population sur:

- les signaux d'alarme
- la discipline personnelle à observer
- la conduite à tenir
- le cheminement à suivre en évacuant
 - a) son domicile
 - b) son lieu de travail
- les zones de rassemblement à gagner.

2. L'aménagement d'une zone de rassemblement, c'est-à-dire une route forestière, entre les cibles et la route du Col des Planches, au-dessus de la zone menacée.

3. L'aménagement des routes prévues au plan d'extension de la localité.

4. L'aménagement de sentiers d'accès complémentaires et de ponts sur la meunière du Mont, pour permettre d'atteindre les routes forestières existantes et projetées, afin d'étaler au maximum la marée humaine, d'environ 8000 personnes, qui affluera en ces endroits.

L'hôpital, avec ses 220 malades, ainsi que l'asile de vieillards, ne peuvent être évacués qu'en cas d'alerte-eau, c'est-à-dire lorsque le danger est pressenti suffisamment tôt, par les divers services de surveillance des barrages.

Nécessité d'exercices réels

Du premier exercice de ce genre organisé en Suisse, selon l'OFPC, nous retiendrons les enseignements d'ordre général suivants:

- Les voies d'évacuation larges et bien aérées sont de loin préférables aux voies étroites, même si le parcours imposé est plus long.
- Des exercices d'évacuation réels doivent être organisés dans toutes les localités menacées, et si possible répétés... car ils constituent le plus sûr moyen d'éviter la panique ou d'en limiter les effets. Les exercices théoriques ne peuvent jamais resti-

tuer les faits dans leur rigoureuse réalité.

- Dans les zones d'évacuation très rapprochées, l'emploi de véhicules automobiles doit être strictement interdit en cas d'alarme eau, ceci en raison des encombrements qu'ils suscitent.
- Les directives fédérales du 5 juillet 1972 constituent un excellent document de base pour l'étude du problème.
- Les participants estiment que de tels exercices devraient être mis sur pied régulièrement avec la participation de toute la population.

Cet exercice fut une réussite et nous en remercions vivement tous les acteurs, les autorités, la direction des écoles et des instituts scolaires, les Forces motrices du Mauvoisin, la maison Ericson, Electrowatt, les instituteurs, les institutrices et les membres de la PC.»

Charly Délez
Chef local

Rapport des responsables de l'organisme local PC de Colombier

Sous la direction de M. Jacques Romanens, chef local, les responsables de l'OPL se sont réunis pour un rapport, à fin 1973.

Après avoir salué les membres présents: M. Romanens présente trois nouveaux participants à ces rapports. Il s'agit de MM. Nansoz, remplaçant du chef local; Kern, instructeur G.I. et Spielmann, chef de section SPG.

A ce jour, 555 personnes sont incorporées et figurent dans les contrôles de l'office communal. Fait intéressant et réjouissant à signaler, 168 personnes de nationalités étrangères sont incorporées dans le service d'autoprotection. Ceci est une nouvelle preuve que la protection civile est une institution à buts utilitaires et humanitaires mais surtout qu'elle n'a rien de militaire. Son seul but doit être la protection des populations civiles avec le souhait qu'il n'y ait jamais ni catastrophe ni conflit armé. Les premiers éléments connus de la conception 1971 sont communiqués aux participants à ce rapport. Un résumé du rapport partiel, publié par la commission d'études pour la protection civile, est distribué à l'assistance. Pour notre commune, les principaux changements interviendront surtout dans la répartition des services et des effectifs.

Dans le domaine de l'instruction, il est relevé que le tiers des personnes incorporées sont instruites. Pour 1974, une vingtaine de personnes suivront les cours donnés au centre d'instruction de Sugiez. Pour parfaire l'instruction, il est également prévu la mise sur pied d'un exercice à Colombier dans le courant de l'année prochaine. Les chefs des services concernés prépareront un ordre du jour qui sera ensuite examiné par l'état-major local.

Grâce à la prévoyance des autorités communales, pratiquement tout le matériel nécessaire à l'organisme se

trouve déjà emmagasiné dans les locaux. Pour 1974, il est prévu de mettre l'accent sur l'installation des appareils de transmission. Une fois ce matériel posé, le poste de commandement sera complètement équipé.

Pour terminer il est demandé à chacun de s'abonner à la revue «Protection civile», revue traitant de tous les problèmes touchant la protection de l'ensemble des populations civiles. La manière la plus économique de s'abonner est de devenir membre de l'association neuchâteloise pour la protection civile. Pour ce faire, il suffit de s'annoncer à l'office communal de la protection civile. Notons que tout le monde peut faire partie de cette association, hommes, femmes, enfants, incorporés ou non.

Avant de lever le rapport, les divers chefs de service sont informés qu'ils seront convoqués au début 1974 pour la mise à jour des plans et l'analyse de la commune.

A. Zehr
Office communal
de protection civile

Association vaudoise des chefs locaux

Pour leur rencontre d'automne, les chefs locaux vaudois étaient invités par leur comité à se rendre à Berne. Non point pour une marche protestataire ou pour faire acte d'allégeance à nos hautes autorités, mais pour visiter le centre d'instruction de la ville fédérale, à Riedbach.

Une vingtaine de personnes — seulement — se sont déplacées, en une maussade journée d'automne, pour voir ce centre, en activité depuis le printemps dernier. Ses installations ont d'autant plus émerveillé nos Vaudois, qu'ils ne possèdent pas la plus modeste piste d'exercice et encore moins de salles de classe! Pour parfaire cette visite, celle de l'impressionnant dispositif de l'Allmend était également prévue au programme.

M. Hans Feuz, chef du service PC de la ville de Berne, qui avait bien voulu nous consacrer son samedi, a été un cicerone compétent. La gratitude des participants lui a été exprimé par l'organisateur de la rencontre, M. Georges Cuendet.

Cette journée, fort instructive, a permis aux chefs locaux présents de se rendre compte des exigences posées pour une instruction efficace et pour des locaux exploitables rationnellement.

Le secrétaire

Exposition à Aigle

Nous avons indiqué en son temps que le chef local d'Aigle avait l'intention de montrer à la population locale ce qu'était en réalité la protection civile. Cette intention est devenue réalité dans le cadre de la «Braderie d'Aigle 1973», et un public nombreux a pu voir de près le matériel qui est à disposition des

divers services de la PC. Des articles parus dans le «Messager des Alpes, du district d'Aigle et de la Plaine du Rhône» et dans le «Journal du Haut-Lac» en font foi, de même que tout un jeu de photographies qu'a bien voulu nous envoyer le chef local, Ch. Sellie, que nous félicitons pour son initiative, de même que le préposé à la PC, M. P. Panchaud. Exemple à suivre...

Chronique internationale

Le comité exécutif de l'Organisation internationale de protection civile a fait le point à Genève

A fin 1973, divers organes de l'OIPC se sont réunis à Genève, alors qu'en cette même ville a eu lieu un cours international pour instructeurs spécialisés.

C'est d'abord la commission juridique qui a siégé, sous la présidence de Me. P. Guinand, ancien président du Grand Conseil genevois, et qui a préparé le dossier que l'OIPC présentera lors de la «Conférence diplomatique» qui aura à examiner — dans le cadre des «Conventions de Genève» — les problèmes touchant à la protection du personnel de la protection civile. Conférence à laquelle l'OIPC a été associée au titre d'observateur. Ce qui est déjà remarquable...

Puis, le comité exécutif a tenu d'importantes séances où tous les problèmes actuels concernant l'OIPC ont été présentés par son secrétaire général, M. Milan Bodi. Et en particulier l'étroite collaboration qui s'est établie entre l'OIPC et le «Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe», M. l'Ambassadeur F. Berkol qui — soit dit en passant —, s'est beaucoup intéressé à la protection civile suisse, et a assisté à plusieurs activités de la PC genevoise, exercice de deux jours et exposition.

Puis tout ce qui se rapporte à la situation de l'OIPC — actuellement organisme intergouvernemental — en fonction de notre pays, et en particulier l'octroi du «Droit de siège», comme le souhaitent de nombreux gouvernements, a été longuement étudié. Car cela conditionne en bonne partie l'activité future de l'OIPC.

VIIe Conférence mondiale de la protection civile au Vénézuéla

Par ailleurs, le comité exécutif a pris toutes dispositions quant aux manifestations de l'OIPC qui se tiendront en février du 13 au 19, à Caracas, sur invitation du gouvernement vénézuélien. C'est la première fois que se dérouleront dans un autre continent d'une part, la Conférence mondiale de la protection civile (la VIIe), dont le thème général sera: planification et intervention en

Nous rappelons à cette occasion que la commission romande d'information est toujours prête à apporter son concours à toute initiative tendant à mieux faire connaître la protection civile, mais qu'à l'échelon cantonal, il y a d'autres organes qui doivent être mis en action — si possible — à savoir l'association cantonale PC respective et le chef de l'office PC intéressé

cas de catastrophe (Raison d'être et organisation de la PC — Moyens techniques de sauvetage — Traitement des blessés en masse — Assistance régionale en cas de catastrophe). Et d'autre part, ce sera l'Assemblée générale de l'OIPC. Dans l'idée que des responsables de la PC de notre pays s'intéresseraient à ces diverses réunions, tout en faisant un intéressant voyage, l'OIPC a pris contact avec l'Agence de voyages Wagons-Lits / Cook, qui a prévu un

Déplacement collectif de la façon suivante

Genève—Caracas et retour en classe économique, transfert et assurance bagages

14 nuits dans un hôtel de premier ordre, chambre à deux lits, avec bain (sans repas)

Un tour de ville

Prix forfaitaire: 2350 francs.

Pour la Conférence: prendre contact avec le secrétariat de l'OIPC, rue Pictet de Rochemont 28, Genève, téléphone 022 35 31 50.

Pour le voyage: Agence Cook, rue du Mont-Blanc 16 (M. M. Morf). Genève, téléphone 022 31 51 18.

Mais que l'on se dépêche, car ces conditions sont véritablement avantageuses.

Cours international pour instructeurs spécialisés

Enfin au cours des réunions de Genève, il a été pris acte du remarquable succès du cours international pour instructeurs spécialisés qui a eu lieu au Centre de Bernex, grâce à la grande compréhension des services intéressés genevois. Quatorze stagiaires, dont un du Brésil, prirent grand intérêt à ce cours (auquel s'associa l'OFPC) et qui eurent ainsi l'occasion de connaître et d'apprécier la protection civile de notre pays.

John Chevalier